

## Catégorie Scotia d'obligations de sociétés canadiennes à rendement en capital

### Rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds

Pour la période close le 31 décembre 2015

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds contient les principales données financières, mais ne contient pas les états financiers annuels complets du Fonds. Vous pouvez obtenir sans frais un exemplaire des états financiers annuels en composant le 1-800-387-5004, en consultant notre site Web à l'adresse [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com) ou celui de SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ou en nous écrivant à l'adresse suivante : Gestion d'actifs 1832 S.E.C., 1, rue Adelaide E., 28<sup>e</sup> étage, Toronto (Ontario) M5C 2V9.

Les porteurs de titres peuvent également communiquer avec nous afin de se procurer un exemplaire du rapport financier annuel du Fonds, des politiques et procédures du Fonds relatives aux votes par procuration, du dossier de vote par procuration ou de l'information trimestrielle sur le portefeuille.

Gestion d'actifs 1832 S.E.C. est le gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds. Dans le présent document, les termes « nous », « notre », « nos » et « gestionnaire » désignent Gestion d'actifs 1832 S.E.C., et le « Fonds » désigne la Catégorie Scotia d'obligations de sociétés canadiennes à rendement en capital.

Dans le présent document, « valeur liquidative » et « valeur liquidative par action » désignent la valeur liquidative établie aux termes de la partie 14 du *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-106 »), et « actif net » et « actif net par action » désignent le total du capital ou l'actif net attribuable aux porteurs d'actions du Fonds établi aux termes des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »).

#### Mise en garde relative aux énoncés prospectifs

*Certaines rubriques du présent rapport, notamment la rubrique « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs au sujet du Fonds et des fonds sous-jacents (le cas échéant), y compris des énoncés relatifs à leur stratégie, à leurs risques, à leur rendement prévu, à leur situation et aux événements. Les énoncés prospectifs comprennent des énoncés de nature prévisionnelle qui dépendent de conditions ou d'événements futurs ou qui s'y rapportent, ou qui contiennent des termes comme « prévoir », « s'attendre à », « compter », « planifier », « croire », « estimer », « projeter » ainsi que d'autres termes semblables ou les formes négatives de ces termes.*

*En outre, tout énoncé concernant le rendement futur, les stratégies ou les perspectives, ainsi que les mesures futures que pourrait prendre le Fonds, est également considéré comme un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs sont fondés sur les prévisions et les projections actuelles à l'égard d'éléments généraux futurs concernant l'économie, la politique et les marchés, comme les taux d'intérêt, les taux de change, les marchés boursiers et financiers et le contexte économique général; dans chaque cas, on*

*suppose que les lois et règlements ainsi que les impôts applicables ne font l'objet d'aucune modification. Les prévisions et les projections ayant trait à des événements futurs sont fondamentalement exposées, entre autres, à des risques et incertitudes, dont certains peuvent s'avérer imprévisibles. Par conséquent, les hypothèses relatives à la conjoncture économique future et à d'autres facteurs peuvent se révéler inexactes à une date ultérieure.*

*Les énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur, et les résultats et événements réels pourraient différer sensiblement de ceux mentionnés de manière implicite ou explicite dans tout énoncé prospectif du Fonds. Divers facteurs importants peuvent expliquer ces écarts, notamment la conjoncture économique et politique et les conditions des marchés en Amérique du Nord et à l'échelle internationale, comme les taux de change et les taux d'intérêt, les activités des marchés boursiers et financiers mondiaux, la concurrence, les changements technologiques, l'évolution des relations entre gouvernements, les procédures juridiques ou réglementaires inattendues et les catastrophes. Nous insistons sur le fait que la liste de facteurs importants qui précède n'est pas exhaustive. Certains de ces risques et incertitudes et d'autres facteurs sont décrits dans le prospectus simplifié du Fonds sous la rubrique « Risques spécifiques aux organismes de placement collectif ».*

*Nous invitons le lecteur à considérer avec une attention particulière ces facteurs, entre autres, avant de prendre une décision de placement. Nul ne devrait se fier outre mesure aux énoncés prospectifs. De plus, il importe de savoir que le Fonds n'a pas l'intention de mettre à jour les énoncés prospectifs à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres, avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du Fonds, et que les énoncés prospectifs ne s'appliquent qu'en date du présent rapport de la direction sur le rendement du Fonds.*

#### Objectif et stratégies de placement

Le Fonds a pour objectif de produire un revenu élevé et des gains modérés en capital en ayant principalement une exposition aux obligations émises par des sociétés canadiennes.

Les titres ayant une durée à l'échéance d'un an ou moins doivent généralement avoir une notation de R2 (faible) ou supérieure de Dominion Bond Rating Service Limited (DBRS) ou une notation équivalente d'une autre agence de notation reconnue. Les titres dont la durée à l'échéance est de plus d'un an doivent avoir une notation de BBB (faible) ou supérieure de DBRS ou une notation équivalente d'une autre agence de notation reconnue. Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent investir jusqu'à 25 % de leur actif dans des titres ayant une notation de B (faible) ou supérieure de DBRS ou une notation équivalente d'une autre agence de notation reconnue.

Le conseiller en valeurs analyse le risque de crédit pour trouver les titres qui offrent des rendements élevés à un niveau de risque acceptable. Il utilise une analyse des taux d'intérêt et des courbes de taux pour gérer la durée moyenne à l'échéance des placements du Fonds et du fonds sous-jacent en fonction des conditions du marché. La qualité de crédit des placements du Fonds et du fonds sous-jacent varie selon le cycle économique, les facteurs sectoriels, la situation spécifique des sociétés et les considérations sur les prix du marché. Le Fonds cherche à maximiser le rendement tout en minimisant le risque pour le portefeuille.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent investir dans les obligations et bons du Trésor émis par le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales du Canada ainsi que leurs organismes, investir d'autres titres à revenu fixe, dont les titres adossés à des créances hypothécaires et mobilières ainsi que les obligations coupons détachés, investir dans les instruments du marché monétaire émis par des sociétés canadiennes (dont les effets de commerce, les acceptations bancaires et les certificats de placement garanti) et utiliser des instruments dérivés comme les options, les contrats à terme de gré à gré et les swaps pour se couvrir contre les pertes résultant de la fluctuation des cours des placements, des prix des produits de base, des taux d'intérêt, du risque de crédit, des indices boursiers ou des taux de change, et pour obtenir une exposition aux marchés des capitaux. Les instruments dérivés ne seront utilisés que de la façon autorisée par la réglementation en valeurs mobilières.

Le Fonds et le fonds sous-jacent peuvent également investir chacun jusqu'à 30 % de leur actif dans des titres étrangers.

### Risque

Les risques associés au Fonds sont décrits dans le prospectus simplifié. Aucun changement important pouvant avoir une incidence sur le niveau de risque global du Fonds n'a eu lieu au cours du dernier exercice.

### Résultats

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2015 (la « période »), le rendement des actions de série M du Fonds s'est établi à 2,9 %. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges, contrairement à ceux de l'indice de référence du Fonds, qui traduisent l'évolution d'un indice ne comportant ni frais ni charges.

Pour la même période, le rendement de l'indice obligataire universel FTSE TMX Canada, indice de référence général du Fonds, a été de 3,5 %. Conformément aux exigences du Règlement 81-106, nous avons établi une comparaison avec cet indice pour aider à la compréhension du rendement du Fonds par rapport à celui de l'ensemble du marché. Il faut cependant garder à l'esprit que l'objectif du Fonds peut être très différent de celui de cet indice.

Pour la même période, le rendement de l'indice d'obligations de sociétés à court et à moyen terme plafonné FTSE TMX Canada, indice de référence significatif du Fonds, a été de 3,7 %. La comparaison avec cet indice, qui reflète plus précisément les secteurs

et/ou les catégories d'actifs dans lesquels le Fonds investit, se révèle plus utile pour l'évaluation du rendement du Fonds.

En vue de réaliser son objectif de répartition de l'actif à long terme, le Fonds investit directement dans un ou des fonds gérés par le gestionnaire ou par d'autres gestionnaires de placements. C'est pourquoi les commentaires suivants sur l'activité du portefeuille ont trait aux fonds sous-jacents. Les commentaires sur le revenu, les charges et les opérations sur actions ont trait au Fonds.

Les écarts de rendement entre les obligations de sociétés canadiennes de la catégorie investissement et les obligations du gouvernement du Canada se sont creusés au cours de la période et la courbe de crédit s'est accentuée, indiquant un moindre appétit des investisseurs pour le risque de crédit. Les inquiétudes suscitées par l'économie chinoise, la chute des prix des produits de base, l'incertitude entourant le moment et l'importance de la hausse des taux d'intérêt par la Réserve fédérale américaine et l'illiquidité persistante du marché obligataire sont tous des facteurs ayant contribué à l'élargissement des écarts de crédit. Le marché du crédit a aussi été touché par plusieurs événements liés à des sociétés, comme la décote d'Enbridge consécutivement à sa restructuration ou l'affaire des émissions de Volkswagen, ce qui a mis davantage de pression sur les cours. De plus, vers la fin de l'année, la Banque de Montréal (« BMO ») a fait un placement privé d'actions privilégiées FPUNV (fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité) à un prix très inférieur au prix de marché établi selon le rendement produit par les dividendes et les intérêts, ce qui a nui aux marchés des actions privilégiées et des obligations FPUNV. Les titres de créance de moindre qualité ont également sous-performé, les écarts de rendement entre les titres notés BBB et A s'étant creusés, un autre indicateur de l'aversion pour le risque.

Le Fonds a sous-performé par rapport à son indice de référence significatif principalement en raison de sa faible pondération en actions privilégiées FPUNV des banques, dont l'effet négatif a toutefois été réduit par l'effet positif de la sous-pondération du Fonds dans le secteur des pipelines et des titres de crédit de qualité supérieure du secteur de l'énergie, les écarts des secteurs d'exploration pétrolière et gazière s'étant élargis du fait de l'importante chute des prix du pétrole. La position du Fonds en obligations de Volkswagen Credit Canada a faiblement nui à la performance, des révélations indiquant que le constructeur a installé un dispositif de falsification des émissions polluantes sur certains véhicules diesel ayant fait surface. La refixation des prix sur les marchés des actions privilégiées et des obligations FPUNV entraînée par le placement privé de BMO a aussi nui à la performance relative, les actions privilégiées et les titres de créance FPUNV sous-jacents du Fonds ne faisant pas partie de l'indice de référence significatif.

Le Fonds peut verser des distributions selon un taux établi occasionnellement par le gestionnaire. Si le montant global des distributions versées est supérieur à la tranche du revenu net et des gains en capital nets réalisés, l'excédent constitue un remboursement de capital. Le gestionnaire estime que ce remboursement de capital n'a pas d'incidence importante sur la capacité du Fonds à

mettre en œuvre sa stratégie de placement et à atteindre ses objectifs de placement.

La valeur liquidative du Fonds a diminué de 46,3 %, passant de 42,8 M\$ au 31 décembre 2014 à 23,0 M\$ au 31 décembre 2015. Cette variation s'explique par des rachats nets de 21,0 M\$, par un résultat des placements de 1,1 M\$ et par des distributions en trésorerie de 9 \$. Le résultat des placements du Fonds comprend des revenus et des charges qui fluctuent d'un exercice à l'autre. Les revenus et les charges du Fonds ont varié par rapport à l'exercice précédent principalement du fait des variations de l'actif net moyen, de l'activité du portefeuille et des changements dans les placements porteurs de revenu.

## Événements récents

### *IFRS 9 Instruments financiers*

La version définitive d'*IFRS 9 Instruments financiers* (« IFRS 9 ») a été publiée par l'IASB en juillet 2014 et remplacera IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation* (« IAS 39 »). IFRS 9 présente un nouveau modèle de classement et d'évaluation, un modèle unique et prospectif de dépréciation fondé sur les pertes attendues et une approche sensiblement remaniée de la comptabilité de couverture.

Ce nouveau modèle, fondé sur des principes visant à déterminer le classement des actifs financiers, repose sur les caractéristiques des flux de trésorerie et le modèle économique de l'actif. Le modèle comprend aussi des changements relativement au risque de crédit propre à l'entité lorsque les passifs financiers sont comptabilisés à la juste valeur, de façon que les gains découlant de la détérioration du risque de crédit propre à l'entité à l'égard de ces passifs ne seront plus comptabilisés en résultat net.

IFRS 9 est applicable par le Fonds aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### *Clôture de séries*

Depuis le 24 juillet 2015, les titres de la série M du Fonds ne sont plus offerts pour les nouvelles souscriptions, les échanges et les reclassements.

### **Opérations avec des parties liées**

Le gestionnaire est une filiale en propriété exclusive de La Banque de Nouvelle-Écosse (la « Banque Scotia »). La Banque Scotia détient également, directement ou indirectement, 100 % des courtiers en fonds communs de placement Placements Scotia Inc., Services financiers Patrimoine Hollis inc. et Fonds d'investissement Tangerine Limitée et du courtier en placement Scotia Capitaux Inc. (y compris les entités Patrimoine Hollis inc., ScotiaMcLeod et Scotia iTRADE).

Le gestionnaire peut effectuer des transactions ou conclure des accords au nom du Fonds avec d'autres membres de la Banque Scotia ou certaines sociétés affiliées ou rattachées au gestionnaire (chacune une « partie liée »). Toutes les transactions entre le Fonds et les parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et dans des conditions de concurrence normales.

Cette section a pour but de décrire brièvement toutes les opérations du Fonds avec des parties liées.

### *Frais de gestion*

Le gestionnaire est responsable de la gestion courante et des opérations du Fonds. Certaines séries du Fonds paient des frais de gestion au gestionnaire en contrepartie des services décrits à la rubrique « Frais de gestion » du présent document. Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois.

### *Frais d'administration à taux fixe et autres frais du Fonds*

Le gestionnaire assume les charges d'exploitation du Fonds autres que les « autres frais du Fonds ». En contrepartie, le Fonds paie au gestionnaire des frais d'administration à taux fixe (les « frais d'administration à taux fixe ») à l'égard de chaque série du Fonds. Ces frais d'administration à taux fixe sont présentés dans les états financiers du Fonds. Les frais d'administration à taux fixe correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative d'une série du Fonds, et ils sont calculés et payés de la même façon que les frais de gestion du Fonds. De plus amples renseignements sur les frais d'administration à taux fixe sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

En outre, chaque série du Fonds est responsable du paiement de sa quote-part de certaines charges d'exploitation du Fonds (les « autres frais du Fonds »). De plus amples renseignements sur les autres frais du Fonds sont fournis dans le prospectus simplifié du Fonds le plus récent.

Le gestionnaire peut, à son gré, abandonner ou absorber une partie des frais de gestion d'une série, des frais d'administration à taux fixe ou des autres frais du Fonds. Il peut également cesser sans préavis ces abandons ou absorptions en tout temps.

### *Services de garde*

La Banque Scotia est le dépositaire des Fonds et reçoit des honoraires pour ses services à titre de dépositaire et des services connexes. Le dépositaire conserve les placements du Fonds et s'assure qu'ils ne sont utilisés que pour servir les intérêts des investisseurs du Fonds.

Le gestionnaire paie les droits de garde en contrepartie des frais d'administration à taux fixe qui lui ont été versés par le Fonds.

Le Fonds a reçu l'autorisation du comité d'examen indépendant d'investir sa trésorerie au jour le jour auprès de la Banque Scotia, qui paie des intérêts aux taux en vigueur du marché.

### *Autres frais*

Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent recevoir des commissions ou réaliser des gains dans le cadre de différents services offerts au Fonds ou de différentes opérations effectuées avec celui-ci, comme des opérations bancaires, de courtage, de prêt de titres, de change ou sur dérivés. Le gestionnaire ou ses sociétés affiliées peuvent réaliser un gain de change lorsque les

porteurs d'actions procèdent à des échanges d'actions entre des séries libellées dans différentes monnaies. Le Fonds a également des comptes bancaires et des clauses de découvert auprès de la Banque Scotia pour lesquels la Banque Scotia peut percevoir des frais.

#### **Comité d'examen indépendant**

Conformément au *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (le « Règlement 81-107 »), le gestionnaire a nommé un comité d'examen indépendant (le « CEI ») dont le rôle est d'examiner, le cas échéant, certains cas de conflits d'intérêts soumis par le gestionnaire au nom du Fonds et de formuler des recommandations ou d'approuver la marche à suivre. Le CEI a la responsabilité de surveiller, conformément au Règlement 81-107, les mesures prises par le gestionnaire lorsque celui-ci est en situation de conflit d'intérêts réel ou perçu.

Le CEI peut également approuver certaines fusions entre le Fonds et d'autres fonds et tout changement d'auditeur du Fonds. Sous réserve des dispositions légales sur les sociétés et les valeurs mobilières, l'autorisation des porteurs de titres ne sera pas sollicitée dans de tels cas, mais un avis écrit leur sera envoyé au moins 60 jours avant la date d'effet d'une fusion ou d'un changement d'auditeur. Pour certaines fusions, l'approbation des porteurs de titres devra toutefois être obtenue.

Le CEI est composé de cinq membres – Carol S. Perry (présidente), Robert S. Bell, Brahm Gelfand, Simon Hitzig et D. Murray Paton – tous indépendants du gestionnaire.

Chaque exercice, le CEI prépare et soumet un rapport aux porteurs de titres, lequel décrit le CEI et ses activités. Ce rapport peut être obtenu gratuitement auprès du gestionnaire ou sur son site Web.

La rémunération du CEI et ses frais raisonnables sont prélevés sur l'actif du Fonds et l'actif des autres fonds d'investissement pour lesquels le CEI agit à titre de comité d'examen indépendant. La rémunération se compose essentiellement d'une provision annuelle pour honoraires et de jetons de présence pour chaque participation à une réunion du CEI. Le président du CEI a droit à une rémunération supplémentaire. Les frais du CEI peuvent inclure des primes d'assurance, des frais de déplacement et des débours raisonnables.

Le CEI a donné les directives permanentes suivantes au Fonds relativement aux opérations avec des parties liées :

- paiement de commissions et de marges de courtage à une partie liée pour l'exécution d'opérations sur titres à titre de placeur pour compte et de placeur principal pour le compte du Fonds;
- achat ou vente de titres d'un émetteur auprès d'un autre fonds de placement géré par le gestionnaire;
- investissement dans des titres d'émetteurs pour lesquels une partie liée a agi à titre de preneur ferme pour le placement de ces titres et les 60 jours suivant la clôture de ce placement;

- exécution d'opérations de change avec une partie liée pour le compte du Fonds;
- achat de titres d'un émetteur étant une partie liée;
- passation de contrats d'instruments dérivés hors cote au nom du Fonds avec une partie liée;
- exécution d'opérations de prêt de titres avec une partie liée;
- externalisation à des parties liées de produits ou de services pouvant être facturés au Fonds;
- acquisition de titres interdits tels qu'ils sont définis dans la réglementation sur les valeurs mobilières;
- conclusion d'opérations hypothécaires avec une partie liée.

Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tout manquement à l'une des exigences des directives permanentes. Celles-ci stipulent notamment que la décision de placement relative à une opération avec une partie liée : a) doit être prise par le gestionnaire sans aucune influence de la part d'une entité liée au gestionnaire et sans tenir compte d'aucune société associée ou affiliée au gestionnaire, b) doit représenter l'appréciation professionnelle du gestionnaire, sans aucune autre considération que l'intérêt du Fonds et c) doit être prise conformément aux politiques et aux procédures écrites du gestionnaire. Les opérations exécutées par le gestionnaire dans le cadre des directives permanentes sont par la suite examinées par le CEI pour un contrôle de conformité.

Au cours de la période, le Fonds ne s'est pas appuyé sur les directives permanentes du CEI en ce qui concernait les opérations avec des parties liées.

#### **Principales données financières**

Les tableaux suivants présentent les principales informations financières de chaque série du Fonds et ont pour but d'aider le lecteur à comprendre ses résultats pour les périodes indiquées. Ces données sont fournies conformément à la réglementation et il est possible que ces chiffres ne s'additionnent pas, puisque l'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités est fondée sur le nombre moyen d'actions en circulation au cours de la période et que tous les autres montants sont établis selon le nombre réel d'actions en circulation au moment pertinent. Les notes afférentes aux tableaux figurent à la fin de la rubrique « Principales données financières ».

**Actif net par action du Fonds<sup>1</sup>****Actions de série M**

	31 décembre				
	2015	2014	2013	2012*	2011
Actif net à l'ouverture de la période	\$ 10,87	10,28	10,23	10,00	-
<b>Augmentation (diminution) liée aux activités :</b>					
Total des revenus	\$ 0,38	0,02	0,01	0,01	-
Total des charges	\$ (0,02)	(0,02)	(0,02)	(0,02)	-
Gains (pertes) réalisés pour la période	\$ 0,01	0,83	0,02	-	-
Gains (pertes) latents pour la période	\$ (0,04)	(0,21)	0,04	0,21	-
<b>Augmentation (diminution) totale liée aux activités<sup>2</sup></b>	<b>\$ 0,33</b>	<b>0,62</b>	<b>0,05</b>	<b>0,20</b>	<b>-</b>
<b>Distributions :</b>					
Revenus nets de placement (hors dividendes)	\$ -	-	-	-	-
Dividendes	\$ -	-	-	-	-
Gains en capital	\$ (0,27)	-	(0,03)	-	-
Remboursement de capital	\$ -	-	-	-	-
<b>Total des distributions<sup>3</sup></b>	<b>\$ (0,27)</b>	<b>-</b>	<b>(0,03)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Actif net à la clôture de la période<sup>1</sup></b>	<b>\$ 10,91</b>	<b>10,87</b>	<b>10,28</b>	<b>10,23</b>	<b>-</b>

\* La série M a été lancée le 25 juin.

<sup>1</sup> Ces renseignements proviennent des états financiers annuels audités du Fonds. L'actif net par action présenté dans les états financiers peut différer de la valeur liquidative calculée pour établir le prix des titres du Fonds. Ces différences sont expliquées dans la note 2 des états financiers du Fonds. La valeur liquidative par action à la clôture de la période est présentée à la rubrique « Ratios et données supplémentaires ». Les données de 2012 et antérieures ont été établies conformément à la Partie V du *Manuel de CPA Canada* (normes comptables pré-basculément), et celles postérieures à 2012 ont été établies conformément à la Partie I du *Manuel de CPA Canada* (Normes internationales d'information financière).

<sup>2</sup> L'actif net par action et les distributions par action sont établis selon le nombre réel d'actions en circulation pour une série en particulier au moment pertinent. L'augmentation (la diminution) de l'actif net liée aux activités par action est fonction du nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

<sup>3</sup> Les distributions ont été versées en trésorerie ou réinvesties dans des actions supplémentaires du Fonds.

**Ratios et données supplémentaires****Actions de série M**

	31 décembre				
	2015	2014	2013	2012	2011
Total de la valeur liquidative (en milliers) <sup>1</sup>	\$ 22 983	42 840	59 437	62 549	-
Nombre d'actions en circulation (en milliers) <sup>1</sup>	2 107	3 942	5 782	6 112	-
Ratio des frais de gestion (« RFG ») <sup>2</sup>	% 0,20	0,23	0,23	0,64	-
RFG avant abandon ou absorption des charges <sup>2</sup>	% 0,20	0,23	0,23	0,65	-
Ratio des frais d'opérations <sup>3</sup>	% 0,01	0,51	0,48	-	-
Taux de rotation du portefeuille <sup>4</sup>	% 3,81	87,26	93,65	77,24	-
Valeur liquidative par action	\$ 10,91	10,87	10,28	10,23	-

<sup>1</sup> Données à la date de clôture des exercices indiqués.

<sup>2</sup> Le ratio des frais de gestion, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre le total des charges (compte tenu de la taxe de vente et compte non tenu des commissions de courtage et des autres coûts de transactions du portefeuille) de chaque série du Fonds et des fonds sous-jacents, le cas échéant, pour la période déterminée et sa valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période.

<sup>3</sup> Le ratio des frais d'opérations, exprimé en pourcentage annualisé, correspond au rapport entre les commissions de courtage majorées des coûts de transactions du portefeuille du Fonds et des fonds sous-jacents, s'il y a lieu, et la valeur liquidative moyenne quotidienne du Fonds pour la période.

<sup>4</sup> Le taux de rotation du portefeuille du Fonds indique dans quelle mesure le conseiller en valeurs du Fonds gère activement les placements de celui-ci. Un taux de rotation de 100 % signifie que le Fonds achète et vend tous les titres de son portefeuille une fois au cours de l'exercice. Plus le taux de rotation au cours d'une période est élevé, plus les frais d'opérations payables par le Fonds sont élevés au cours de cette période, et plus il est probable qu'un investisseur réalisera des gains en capital imposables au cours de l'exercice. Il n'y a pas nécessairement de lien entre un taux de rotation élevé et le rendement d'un fonds.

**Frais de gestion**

Les frais de gestion correspondent à un pourcentage annualisé de la valeur liquidative de chaque série du Fonds. Ils sont calculés quotidiennement et payés chaque mois. Les frais de gestion couvrent les éléments suivants : la gestion du Fonds, les analyses des placements, les recommandations et les décisions de placement pour le Fonds, l'organisation du placement des titres du Fonds, le marketing et la promotion du Fonds et la prestation ou l'organisation d'autres services.

La répartition des services reçus en contrepartie des frais de gestion pour chaque série s'établit comme suit, en pourcentage des frais de gestion :

	Frais de gestion maximums (%)	Rémunération des courtiers (%)	Autrest (%)
Série M	0,50	-	100,00

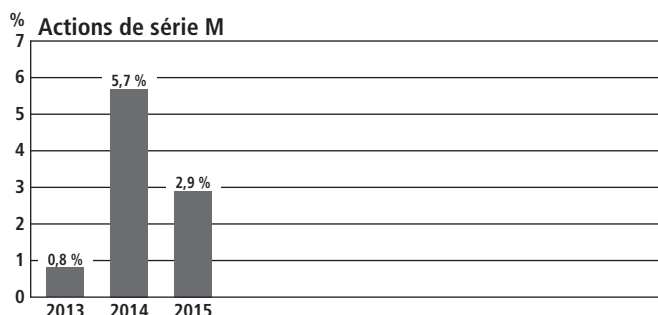
† Services fournis par le gestionnaire, décrits plus haut, sauf la rémunération des courtiers.

**Rendement passé**

Les rendements passés de chaque série sont présentés ci-dessous; ils ne sont pas nécessairement représentatifs du rendement futur du Fonds. L'information présentée suppose que les distributions effectuées par chaque série du Fonds pour les périodes indiquées ont été réinvesties dans des actions additionnelles de la même série. De plus, cette information ne tient pas compte des frais d'acquisition, de rachat, de distribution ni d'autres frais optionnels qui auraient fait diminuer les rendements.

**Rendements annuels**

Les graphiques ci-dessous présentent le rendement pour chaque série et la variation du rendement du Fonds d'un exercice à l'autre. Ils indiquent, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation, à la hausse ou à la baisse, le dernier jour de l'année, d'un placement effectué le premier jour de chaque année pour cette série.



## Rendements annuels composés

Le tableau des rendements annuels composés compare le rendement de chacune des séries du Fonds avec celui d'un ou de plusieurs indices de référence. Un indice de référence consiste soit en un indice unique, soit en un groupe d'indices. Les rendements du Fonds sont présentés déduction faite des frais de gestion et des charges de toutes les séries, contrairement à ceux de l'indice de référence du Fonds, qui traduisent l'évolution d'un indice ne comportant ni frais ni charges.

		Un an	Trois ans	Cinq ans	Dix ans	Depuis l'établissement
Actions de série M	%	2,9	3,1	-	-	3,3
Indice obligataire universel FTSE TMX Canada	%	3,5	3,6	-	-	3,5
Indice d'obligations de sociétés à court et à moyen terme plafonné FTSE TMX Canada	%	3,7	4,0	-	-	4,2

## Description des indices

Indice d'obligations de sociétés à court et à moyen terme FTSE TMX Canada – Cet indice est une mesure générale des obligations de catégorie investissement émises par les sociétés canadiennes dont le terme à courir jusqu'à l'échéance est de plus d'un an et d'au plus cinq ans.

Indice obligataire universel FTSE TMX Canada – Cet indice permet de mesurer la performance du marché canadien des titres à revenu fixe de la catégorie investissement. Il représente pratiquement tous les titres canadiens à revenu fixe négociables d'une échéance supérieure à un an. Les titres à revenu fixe englobent les obligations du gouvernement du Canada, les obligations provinciales, les obligations municipales et les obligations de sociétés.

Une analyse du rendement du Fonds par rapport à celui de son ou de ses indices de référence est présentée à la rubrique « Résultats » du présent rapport.

## Aperçu du portefeuille

Le présent aperçu des titres en portefeuille peut varier en raison des opérations en cours d'exécution. Il est possible d'obtenir les mises à jour trimestrielles, sans frais, en appelant au 1-800-387-5004, ou en visitant le site Web [www.fondsscotia.com](http://www.fondsscotia.com), 60 jours après la fin du trimestre, ou 90 jours après le 31 décembre, qui marque la fin de l'année civile.

*Le Fonds investit dans des parts du Fonds privé Scotia d'obligations de sociétés canadiennes, série I. Un aperçu du portefeuille du fonds sous-jacent est présenté ci-après. Le prospectus simplifié, la notice annuelle et d'autres renseignements sur le fonds sous-jacent sont disponibles sur Internet à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com).*

## Par secteur<sup>1</sup>

	% de la valeur liquidative <sup>2</sup>
Obligations de sociétés	91,4
Obligations fédérales	5,1
Services financiers	1,2
Titres adossés à des créances hypothécaires	1,0

## 25 principales positions

Émetteur	% de la valeur liquidative <sup>2</sup>
Fiducie du Canada pour l'habitation no 1, 2,55 %, éch. le 15 mars 2025	5,1
La Banque Toronto-Dominion, 3,23 %, éch. le 24 juill. 2024	2,6
Banque Royale du Canada (remb. par antic./rachetable), 2,48 %, éch. le 4 juin 2025-(2020)	2,1
La Banque de Nouvelle-Écosse (remb. par antic./rachetable), 2,58 %, éch. le 30 mars 2027-(2022)	1,8
Banque de Montréal, 2,10 %, éch. le 6 oct. 2020	1,8
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto, 5,96 %, éch. le 20 nov. 2019	1,7
Compagnie des chemins de fer nationaux (remb. par antic./rachetable), 2,80 %, éch. le 22 sept. 2025-(22 juin 2025)	1,7
La Banque de Nouvelle-Écosse (remb. par antic./rachetable), 3,04 %, éch. le 18 oct. 2024-(2019)	1,6
North West Redwater Partnership / NWR Financing Co Ltd (remb. par antic./rachetable), éch. le 24 avr. 2026-(24 janv. 2026)	1,6
Fiducie de capital CIBC (remb. par antic./rachetable), 9,98 %, éch. le 30 juin 2108-(2019)	1,6
Banque Royale du Canada (remb. par antic./rachetable), 2,99 %, éch. le 6 déc. 2024-(2019)	1,5
Rogers Communications Inc., 5,34 %, éch. le 22 mars 2021	1,5
Anheuser-Busch InBev Finance Inc., 2,38 %, éch. le 25 janv. 2018	1,5
TransCanada PipeLines Ltd (remb. par antic./rachetable), éch. le 17 juill. 2025-(17 avr. 2025)	1,5
Enbridge Gas Distribution Inc., 4,04 %, éch. le 23 nov. 2020	1,4
La Banque Toronto-Dominion, 2,62 %, éch. le 22 déc. 2021	1,4
Wells Fargo Financial Canada Corporation, 3,04 %, éch. le 29 janv. 2021	1,4
Thomson Reuters Corporation, 4,35 %, éch. le 30 sept. 2020	1,3
Crédit Ford du Canada Ltée, 2,45 %, éch. le 7 mai 2020	1,3
Master Credit Card Trust, 2,72 %, éch. le 21 nov. 2018	1,3
Les Compagnies Loblaw limitée, 3,75 %, éch. le 12 mars 2019	1,2
AltaLink LP (remb. par antic./rachetable), 3,40 %, éch. le 6 juin 2024-(6 mars 2024)	1,2
Bell Canada, 3,25 %, éch. le 17 juin 2020	1,2
TELUS Corporation (remb. par antic./rachetable), éch. le 10 mars 2026-(10 déc. 2025)	1,2
Morgan Stanley, 3,13 %, éch. le 5 août 2021	1,2

<sup>1</sup> Exception faite des autres éléments d'actif (de passif) net et des dérivés.

<sup>2</sup> Calculé en fonction de la valeur liquidative; par conséquent, les pondérations présentées dans l'inventaire du portefeuille peuvent différer de celles présentées ci-dessus.



<sup>MD</sup> Marques déposées de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisées sous licence.